

Groupe d'expression #8 : Mon curateur : le métier et la formation 14.01.2025

Personnes présentes :

Cinq personnes protégées et trois accompagnants (entourage familiale ou amical) ont répondu à notre invitation.

Trois déléguées, une secrétaire et le Chef de service ont accueilli les invités et animé la réunion.

Plusieurs visiteurs extérieurs accompagnés d'un administrateur de l'ATG, du Directeur Général et de la Directrice adjointe en charge des activités.



Programme et supports :

Accueil

Visite des locaux

Collation

Remise du compte-rendu du précédent groupe d'expression

Rencontre avec les professionnels et responsables de la PJM

Tour de table

La thématique :

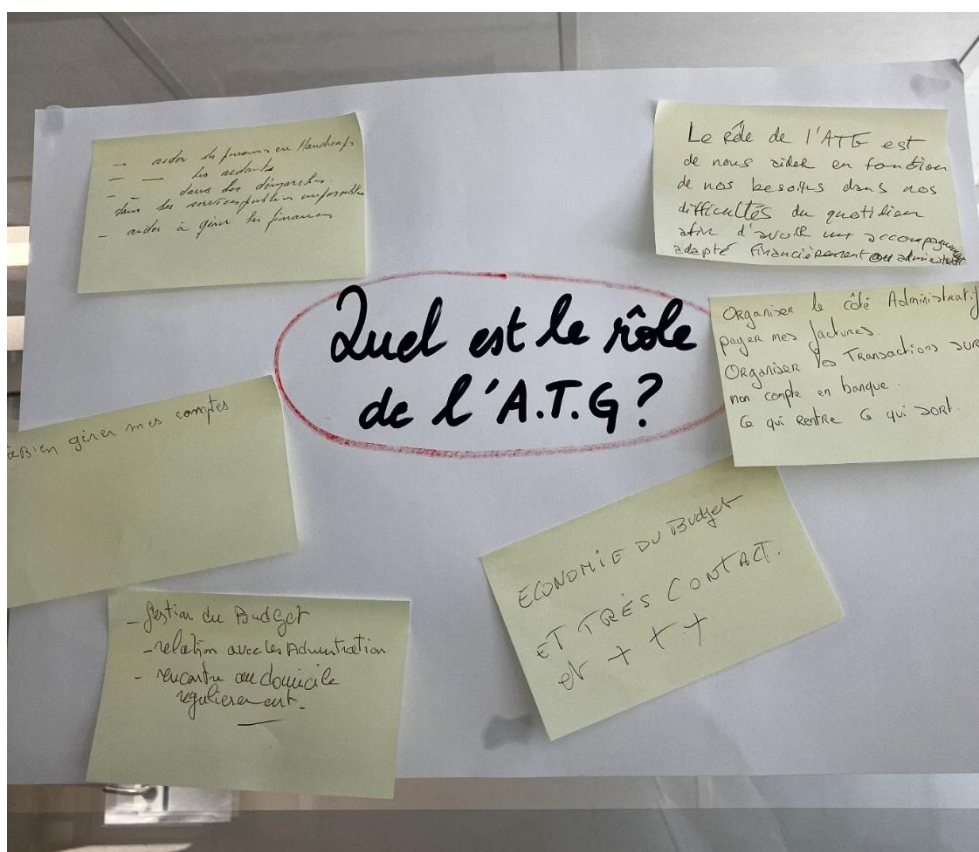
Le mandataire judiciaire est un professionnel qui vient souvent d'horizons divers.

Quel est son rôle ?

Quelles sont les missions des délégués Mandataire Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM) de l'ATG ?

Les missions identifiées :

- Accompagnement administratif et financier personnalisé
- Gestion du budget
- Rencontres régulières avec la personne protégée
- Relation avec les aidants

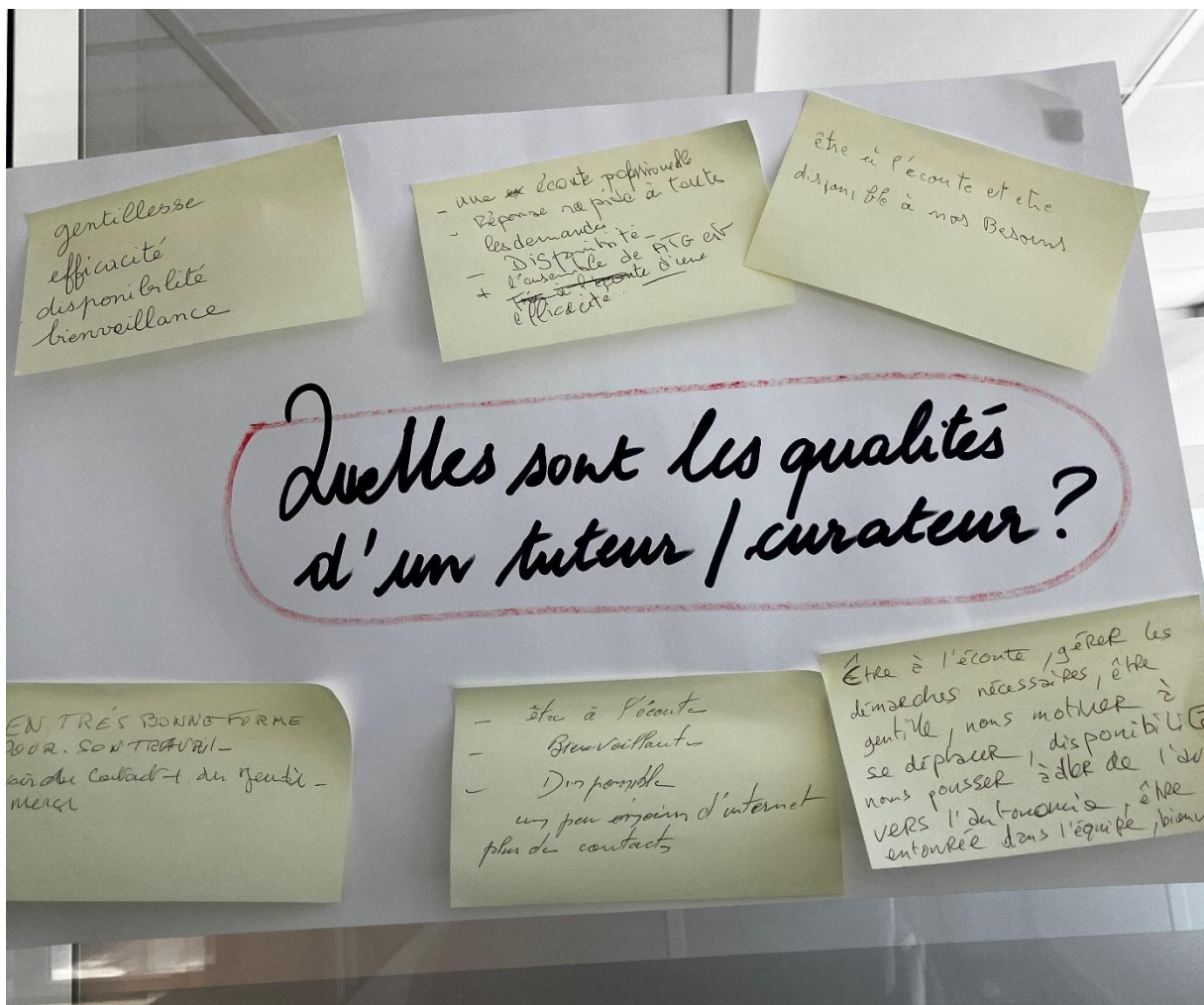


L'accent est mis sur la qualité de la relation entre la déléguée et la personne et son entourage.

Selon vous quelles sont les qualités requises pour être mandataire ?

Les qualités humaines sont très largement mises en avant :

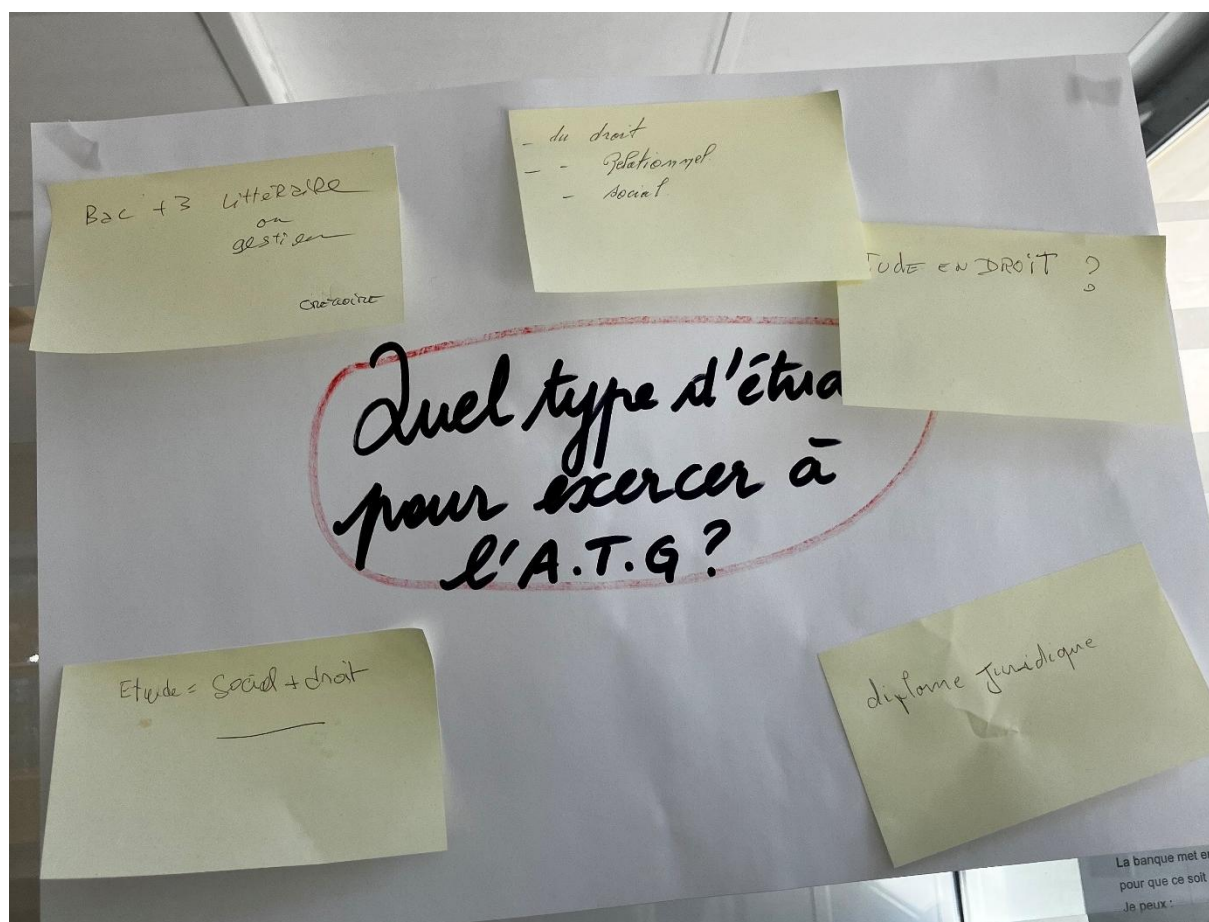
- Disponibilité
- Bienveillance
- Gentillesse
- Efficacité
- Rapidité
- Ecoute professionnelle
- Bonne santé
- Motivation



Le rôle d'accompagnement vers l'autonomie est bien identifié.

La demande de contact personnalisé est forte.

Brainstorming sur le type d'étude pour devenir mandataire judiciaire :



Les multiples compétences des délégués sont bien identifiées.

Le niveau requis pour exercer la profession est de Bac + 3 avec une formation spécifique : le « CNC », Certificat National de Compétence que chaque délégué embauché s'engage à obtenir dans un délai de deux ans.

Les compétences identifiées par le groupe :

- Droit
- Social
- Littéraire
- Gestion
- Relationnel

Désormais il existe une licence professionnelle de mandataire judiciaire et le mandataire a une obligation de se former tout au long de sa carrière.

Echange avec Monsieur DUJOL, Directeur Général de la DGCS.

La réunion du groupe d'expression s'est tenue alors que parallèlement, avait lieu la présentation de la nouvelle formation « Licence professionnelle Mandataire judiciaire à la protection des majeurs » à la faculté d'Aix-en-Provence.



A cette occasion plusieurs responsables étaient présents :

- Le Directeur Général de la Direction Générale de la Cohésion Sociale, Monsieur Jean-Benoît DUJOL
- Deux représentantes de la DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) notre autorité de tutelle à l'échelon du département,
- La responsable de la formation Mandataire à la protection des majeurs à l'Université d'Aix- Marseille, Madame Sophie LAMBERT
- Le Directeur Général de l'ATG, Monsieur Ange FINISTROSA
- La Directrice adjointe en charge des activités, Madame Armelle DUBOIS

A l'issue de la présentation à la Faculté, le groupe s'est rendu à notre antenne d'Aix afin de rencontrer les professionnels et les bénéficiaires ou leurs accompagnants.

Les contacts directs avec le public sont peu fréquents pour les professionnels des administrations de la PJM.

Chacun a beaucoup apprécié de pouvoir entendre sans filtre l'expression des personnes protégées et de leur entourage.

Les participants au groupe d'expression ont pu constater l'intérêt porté par les pouvoirs publics pour leur quotidien et la qualité de l'accompagnement dont ils bénéficient.



Un moment de travail très convivial et apprécié de tous !

